



Ollainville

**DELIBERATION**  
**N° CM 41/045/2025**

**DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**- Séance du 20 mai 2025 -**

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :  
**27**

Présents et représentés :  
**27**

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mai, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 14 mai 2025, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

**PRÉSENTS** : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,  
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE, M. Nicolas FOUQUE, M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoint au Maire,  
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY, M. Didier BONNIER, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, Mme Adeline CLOGENSON, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, Mme Sylvie MARCHAND, M. Laurent MEUNIER, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. Patrick BONNEMYE qui donne procuration à Mme Muriel CHEVRON, M. Nicolas PIOT qui donne procuration à M. Nicolas FOUQUE, M. Ludovic GOURDY qui donne procuration à Mme Christine ROUSSET, Mme Valérie RICHETIN qui donne procuration à Mme Sylvie MARCHAND.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Christine ROUSSET

• **Fonds de solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF) – Rapport d'activité 2024**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2531-12 et L 2531-14

**Vu** l'instruction comptable M57,

**Vu** le dispositif du FSRIF exposé ci-dessous :

Instauré depuis le 1er janvier 1991, le fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France contribue à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile-de-France de plus de 5 000 habitants supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes.

Il s'agit d'un dispositif de péréquation horizontale permettant une redistribution des richesses entre les communes de la Région d'Ile-de-France.

Le montant de son enveloppe est déterminé chaque année par la loi de finance initiale.

Pour 2024, cette enveloppe s'établit à 350 M€.

Les communes de la Région Ile de France peuvent être contributrices ou bénéficiaires.

Chaque année, bien que cette recette ne soit pas affectée à des dépenses particulières en application du principe de non-affectation des dépenses et des recettes, il est possible d'identifier plusieurs actions rendues possible par ce fonds que les maires des communes bénéficiaires doivent présenter dans le cadre d'un rapport sur les actions entreprises en regard des besoins sociaux de la population.

**Vu** l'arrêté du Préfet de Région en date du 18 juin 2024 portant notification des attributions du FSRIF pour les communes du département de l'Essonne pour l'année 2024 soit 163 832 € pour la commune d'Ollainville,

**Vu** l'article L2351-16 du CGCT précisant que le Maire d'une commune bénéficiaire du FSRIF au cours de l'exercice précédent, doit présenter au Conseil Municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport présentant les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la population et les conditions de leur financement,

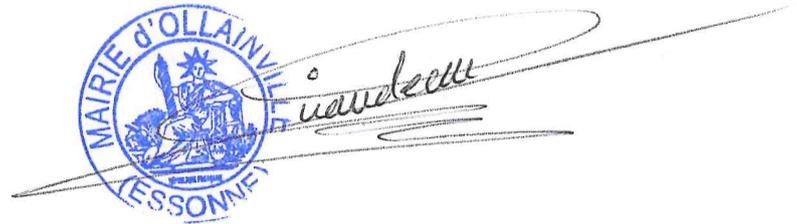
Entendu l'exposé de Monsieur Thierry FAVOCCIA, Adjoint au Maire, qui présente aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel précisant l'utilisation de l'attribution du FSRIF au cours de l'exercice 2024 (rapport annexé à la présente délibération),

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **Prend acte** de la présentation du rapport d'activité du FSRIF pour l'année 2024.

*Le 26 mai 2025*

*Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire*



The image shows a circular official stamp in blue ink. The text around the perimeter of the stamp reads "MAIRIE D'OLLAINVILLE" at the top and "LESSONNE" at the bottom. In the center of the stamp is a heraldic emblem featuring a figure holding a staff and a cross. Overlaid on the right side of the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to read "J. GiraudEAU".